

● (1750)

J'ai été intéressé d'entendre un porte-parole du gouvernement parler des parcs naturels de l'Île de Baffin et d'autres régions semblables. Il me semble que cette motion vise essentiellement à convaincre le gouvernement de la nécessité d'aménager des parcs près des endroits habités, de remettre une certaine partie des fonds versés par les contribuables dans des services dont le peuple peut bénéficier. Il est bien de voir d'intéressants films en couleurs sur les magnifiques parcs des Rocheuses et d'ailleurs que réalise l'Office national du film, et je ne m'oppose absolument pas à ce que le gouvernement investisse de l'argent dans de tels projets. Mais il faudrait que le gouvernement accommode de plus en plus les gens qui ne peuvent se permettre de longs voyages en mettant à leur disposition des parcs aménagés à l'intérieur de leurs propres régions urbaines.

Comme je l'ai indiqué, dans le parc du port de Toronto nous avons un précédent. Je suis heureux que le député de Spadina (M. Stollery) en ait parlé et j'espère qu'il est sérieux. L'initiative du gouvernement au cœur même de Toronto devrait servir d'exemple, espérons-le, à ses successeurs pour l'aménagement de parcs et de sanctuaires dans les vastes régions urbaines.

Il faut reconnaître que la plupart des Canadiens vivent aujourd'hui dans les grandes villes. Bon nombre d'entre eux ne disposent pas des moyens financiers leur permettant de se déplacer très loin. Inutile de leur dire que les touristes étrangers dépensent tant d'argent au Canada chaque année et qu'il faudrait les encourager à se rendre dans les Rocheuses ou à l'Île de Baffin. Ces gens trouvent difficile de financer un voyage avec leur famille même à l'intérieur de leur propre région urbaine. C'est pourquoi nous devons prévoir des parcs de loisirs et de conservation comme ceux dont j'ai parlé.

Par le passé, le gouvernement fédéral aurait pu avoir raison de dire que c'était la responsabilité propre des municipalités ou des provinces. Toutefois, le gouvernement fédéral n'a cessé d'accepter le changement sociologique qui a résulté en une situation où la majorité des Canadiens vivent dans les centres urbains. C'est pourquoi il doit jouer un rôle actif dans la vie des gens qui vivent dans ces collectivités. Récemment, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a déclaré que le gouvernement fédéral allait se lancer dans des projets dans les grandes villes, qu'il n'allait pas tout simplement servir de banquier aux villes et aux provinces mais qu'il allait participer activement à ces projets. C'est pourquoi j'invite tous les partisans du gouvernement à appuyer la résolution et le principe qu'elle énonce et à reconnaître que, comme les gens vivent dans les grandes villes, le gouvernement doit dépenser son argent là où sont les gens et financer des centres de récréation pour les desservir.

Quant à l'aménagement de centres récréatifs le long des rives du lac Ontario, j'aimerais rappeler l'opinion de l'architecte et aménageur urbain connu, Buckminster Fuller,

Parcs de loisirs

qui, après avoir fait une étude du Toronto métropolitain, a trouvé ironique qu'au cours des années, la majorité des gens qui voulaient se récréer ont voyagé 50, 100 ou 150 milles vers le nord pour se rendre aux lacs du nord sans se soucier de cette immense nappe d'eau tout près d'eux. Des dizaines de milliers de gens parcourent nos routes en fin de semaine et affrontent les embouteillages au risque de leur vie et de leurs biens alors qu'il y a des centres merveilleux de récréation à proximité pour des centaines de milliers, même des millions, de gens. Buckminster Fuller avait raison de dire aux Torontois: «Tournez-vous vers le lac Ontario et aménagez vos propres plages.»

A ce sujet, j'aimerais dire que le gouvernement fédéral a bien fait d'aménager le parc portuaire de Toronto. Mais maintenant qu'il s'est lancé dans la bonne voie après s'être montré si lent, qu'il fasse un deuxième pas et participe activement à l'aménagement de Scarborough Bluffs et offre les possibilités de récréation et de conservation qui existent dans d'autres centres urbains. Nous devons nous rendre compte que les Canadiens vivent de plus en plus dans les centres urbains et que le gouvernement devrait desservir les gens là où ils se trouvent.

M. Lien Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la motion du député débute de la façon suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, étant donné que les parcs sont aménagés à l'intention de la population et pour ses loisirs...

Je tiens à signaler que ce fut précisément le rôle des parcs nationaux établis au pays depuis nombre d'années; ils ont rendu d'excellents services à la population. Selon les chiffres obtenus du Service des parcs nationaux, 14,013,385 personnes ont visité ces parcs au cours de l'année financière 1972-1973. Nous pouvons ajouter à cela les 4 millions de gens qui ont visité les lieux historiques.

Bon nombre de députés ont signalé la complexité de la situation du fait que les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral ont tous joué un rôle dans l'aménagement de nombreux parcs. Du point de vue constitutionnel, les provinces ont des responsabilités, de même que les municipalités. Mais outre cela, je pense que les gouvernements de tous les paliers au Canada s'efforcent vraiment de répondre à la demande en matière de parcs de tous genres.

Vu la complexité inhérente du problème, on s'efforce, grâce à la conférence fédéral-provinciale sur les parcs, d'assurer une coordination administrative et une définition des responsabilités dans les moyens d'exploitation. Un des grands objectifs de ce comité consiste à tendre vers un réseau intégré des parcs au Canada par le partage des renseignements et à faire l'unanimité, quant à la nature d'un réseau complet de parcs, à l'acquisition des terrains nécessaires et aux ordres de priorité concernant les aménagements. On vise à établir un réseau où tous les services de loisirs et de conservation se complèteraient autant que possible. Cette coordination a été complétée par des entretiens bilatéraux périodiques.